Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL20-DE

DELIBERATION N°20-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 14 avril 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°20 : Fongibilité des crédits – Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**		Abs	Doriane DUCLOS
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**		Abs	Isabelle CERNEAUX
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL20-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Jeanne ALLAIN**

20-2026 FONGIBILITE DES CREDITS – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE PROCEDER A DES VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Rapporteur : Monsieur Thomas Jouanguy

Monsieur Jouanguy précise aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la M 57, les crédits concernant les dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement ne sont plus possibles.

Cependant, la notion de fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante peut autoriser Monsieur Le Maire à l'occasion du vote du budget à procéder à ces virements de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces mouvements de crédit ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédit nécessaire au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. En outre elle implique l'obligation d'informer l'assemblée délibérante à la séance prochaine des virements qui ont été réalisés.

En cas de besoin supérieur à cette limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles, une décision modificative budgétaire sera nécessaire.

La commission des finances réunie le mardi 7 avril 2026 a donné un avis favorable.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière